

FOIRE AUX QUESTIONS FEEBAT

1- Qui peut ou doit faire la formation FEEBat?

Ces formations à l'économie d'énergie dans le bâtiment (FEEbat) sont destinées aux artisans et salariés du bâtiment. Ces formations portent sur les solutions énergétiques dans le cadre de la rénovation des bâtiments. Ces formations conduisent vers l'obtention d'une marque (Eco-artisan, Pro de la performance Energétique, Qualibat) puis de la mention RGE qui ouvre le sésame de l'Eco-conditionnalité aux artisans.

2- Qu'est-ce qu'un OPCA ?

Un OPCA est un organisme paritaire collecteur agréé. Cet organisme récolte chaque année la cotisation au fonds de formation que chaque entreprise doit verser. Les principaux OPCA de la construction sont : FAFCEA et CONSTRUCTYS. Ces OPCA financent totalement ou en partie les formations des artisans et salariés du bâtiment.

3- Comment connaître son OPCA ?

Il faut s'adresser à sa chambre de métiers départementale ou à son comptable ou adresser un mail à accueil@fafcea.com en leur demandant si vous êtes référencé chez eux.

4- Doit-on faire une demande préalable à son OPCA pour se faire financer ces formations FEEBat ? (en cours de validation)

En 2014, seuls les OPCA FAFCEA et CONSTRUCTYS n'imposent pas de demande préalable. En revanche, les autres OPCA imposent une demande préalable qui sera fournie par notre partenaire administratif.

5- Est-on obligé de faire les deux modules FEEbat ?

Oui, pour devenir RGE, il faut obligatoirement prouver que vous avez suivi les deux modules FEEBat 1 et 2. C'est pour cela que nous vous remettons deux attestations de formation. De plus, il est obligatoire d'assister à l'intégralité de chaque module. Autrement, l'attestation ne peut pas être remise.

6- Quel est le coût de la formation ?

Le coût de chaque module de deux jours est de 440€ HT soit 528€ TTC en intégrant la nouvelle TVA à 20% à compter du 1^{er} janvier 2014.

Ce coût est remboursé à 100% pour la majorité des OPCA du bâtiment en 2014.

7- Pourquoi faire deux chèques ?

Il est demandé de faire deux chèques car les encaissements sont différés dans le temps comme les formations. De plus, si le stagiaire ne peut pas se présenter au module 2 son 2^{ème} chèque ne sera pas encaissé.

8- Comment sont encaissés les chèques ?

Les règlements sont encaissés à 30 jours de la fin de formation. Cette facilité IFECO unique en France permet de raccourcir les délais entre l'encaissement et le remboursement.

9- Quelles sont les étapes de la formation ?

- L'artisan ou le salarié du bâtiment remplit le bulletin d'inscription qu'il remet avec ses deux chèques à l'agence de son négoce.
- Après avoir reçu sa convocation (par mail ou par fax), l'artisan participe à la formation. Il signe le document d'émargement et reçoit son attestation de formation.
- Après avoir reçu et signé son dossier de remboursement, l'artisan l'adresse à son OPCA pour obtenir son remboursement.

10-Comment est-on remboursé ?

Dans les trois à quatre semaines après chaque module de formation, notre partenaire administratif adresse au stagiaire un dossier de remboursement. Le stagiaire n'a plus qu'à contrôler le dossier, le signer et l'envoyer à son OPCA. Le remboursement est effectué directement sur le compte bancaire du stagiaire. Chaque dossier de remboursement doit être renvoyé séparément pour ne pas perdre de délais.

11-Est-il obligatoire d'acheter un logiciel ?

Non, il n'est pas obligatoire d'acheter un logiciel (c'est fortement conseillé) sauf pour les artisans qui veulent devenir Eco-artisan avec la Capeb. Les logiciels proposés ont un coup moyen de 300€ HT.

12-Doit-on toujours passer un QCM pour obtenir une qualification?

Non, il n'y a que la qualification Eco-artisan de la Capeb qui impose de réussir à un QCM de 40 questions où il faut obtenir un minimum de 32 bonnes réponses. Lors du module 2 FEEBat, nous préparons les stagiaires à ce QCM. Le QCM Eco-artisan est passé au sein de la Capeb départementale selon les dates programmées. Les autres qualifications ne font pas passer de QCM.

13-Doit-on faire d'autres modules FEEBat ?

Seule la qualification Pro de la Performance énergétique portée par la FFB impose de passer au minimum un module 3 ou 5 FEEBat en fonction du code d'activité de l'entreprise. Les autres qualifications Eco-artisan et Qualibat ne l'imposent pas mais le suggèrent pour gagner en compétences.

14-Quand on est déjà Qualibat que faut-il faire ?

Il faut juste passer les deux modules 1 et 2 FEEBat et ensuite adresser les attestations de formation à Qualibat qui vous délivrera la mention RGE.

15-Quels sont les horaires et la durée de la formation ?

En dehors de l'Île de France, les horaires de la formation sont : 9h00- 12h30 et 14h00-17h30. Les modules de formation FEEBat 1 et 2 durent de deux fois deux jours soit 14 heures effectives de formation par module.

16-Quels sont les différents coûts ?

- Le coût de la qualification Eco-artisan varie entre 237€ HT (-10 salariés) et 353€ HT (+10 salariés).
- Le coût de la qualification Pro de la Performance énergétique est de 120€ à 150€ HT.
- Le coût de la qualification Qualibat est de 140 à 150€ HT.
- Pour ces trois qualifications, la mention RGE a un coût d'environ 146€ HT.